



B E T W E E N :

E N T R E :

JOYCE A RICHARDSON

JOYCE A. RICHARDSON

APPELLANT

APPELANTE

- and -

-et-

LAW SOCIETY OF NEW BRUNSWICK

LE BARREAU DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RESPONDENT

INTIMÉ

Motion heard by:
The Honourable Justice Quigg

Motion entendue par :
L'honorable juge Quigg

Date of hearing:
April 4, 2011

Date de l'audience :
Le 4 avril 2011

Date of decision:
April 4, 2011

Date de la décision :
Le 4 avril 2011

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

For the appellant:
Joyce A. Richardson appeared in person

Pour l'appelante :
Joyce A Richardson a comparu en personne

For the respondent:
Joël Michaud

Pour l'intimé :
Joël Michaud

DECISION

DÉCISION

Following a status hearing, held pursuant to Rule 62.15.1, it is ordered that the appeal be perfected on or before **Monday, May 2, 2011**, failing which the Registrar shall dismiss the appeal for delay. There is no order of costs.

Suite à l'audience sur l'état de l'instance, tenue comme le prévoit la règle 62.15.1, il est ordonné que l'appel soit mis en état au plus tard **le lundi 2 mai 2011**, à défaut de quoi le registraire devra rejeter l'appel pour cause de retard. La Cour ne rend aucune ordonnance quant aux dépens.